



## Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

Adresse Postale : BP N°14 - 29393 Quimperlé cedex

Tel/Fax : 02 98 35 02 81

E.mail : [fnppsf@wanadoo.fr](mailto:fnppsf@wanadoo.fr)

Site : [www.fnppsf.fr](http://www.fnppsf.fr)

### **Objet : Communiqué FNPPSF : les récentes mesures européennes concernant le « bar »**

La commission européenne a confirmé l'interdiction de pêche du bar au chalut pélagique jusqu'au 30 avril 2015. Elle vient aussi d'annoncer, sous les pressions insistantes des pêcheurs professionnels, un projet de limitation à 3 bars par jour et par pêcheur pour la pêche récréative. Grâce aux interventions des différentes fédérations et notamment de la FNPPSF, la mesure initiale de « un bar par jour et par pêcheur » a donc été légèrement assouplie. La commission a, semble-t-il, pris en compte, mais en partie seulement, la réduction des captures réalisées par les pêcheurs de loisir. Le chiffre de 25% des prélèvements globaux retenu par Bruxelles, même si nous considérons qu'il est encore surévalué, bat en brèche les déclarations fantaisistes qui ont pu paraître dans la presse à ce sujet. La commission a aussi pris en considération l'importance du poids économique de la pêche de loisir en mer et les impacts négatifs que ce genre de mesure ne manquerait pas d'engendrer sur les filières halieutique et nautique.

Cette nouvelle mesure à l'encontre de la pêche récréative reste quoiqu'il en soit une mesure inappropriée, stupide et dangereuse. On voudrait voir disparaître cette activité qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Nous allons, dans le cadre des discussions en cours et à venir, rappeler et faire valoir nos propositions pour une pêche éco-responsable et respectueuse du milieu.

La généralisation de la taille minimale de capture du bar à 42 cm pour tous les pêcheurs européens professionnels et amateurs est une mesure prioritaire. Cette disposition préconisée par l'immense majorité de la communauté scientifique est toujours à l'étude dans les sphères bruxelloises ! Pourquoi ? Les disparités actuelles sur les tailles sont absolument injustes et inacceptables !

Ces mesures prises dans l'urgence par la commission européenne se font en l'absence de toute cohérence. Qu'en est-il des autres métiers et des autres zones de pêche ? Les reports inévitables qui vont en résulter, notamment sur les zones atlantiques, risquent d'aller à l'encontre de la préservation des stocks souhaitée.

Il suffisait, comme nous l'avions demandé, d'interdire la pêche pendant la période de reproduction et de fixer la taille minimale de capture à 42 cm pour tous les pêcheurs européens professionnels et amateurs. Mais, me direz-vous, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? L'Europe des technocrates n'est pas celle que nous souhaitons !

Nous espérons que la commission européenne saura se ressaisir et faire preuve dans les prochains mois d'un peu plus de cohérence. Une série de mesures prises dans la précipitation ne suffira pas à régler le problème. Nous souhaitons pour les années à venir un plan d'action prenant en compte les spécificités de la pêche de loisir. Nous ne cessons de dire que le quota journalier n'est pas approprié pour notre activité. Elaborer des lois uniquement en fonction des moyens dont disposent les services de contrôle et de police conduit inévitablement à un état policier dont personne ne veut ! Espérer mieux encadrer des millions de pêcheurs pour la plupart respectueux des bons usages au moyen de tels procédés relève de la pure utopie ! Ce sont au contraire les services de contrôle et de police qui doivent se remettre en cause, modifier leur comportement et s'occuper prioritairement des braconniers !

Dans un esprit constructif, nous avons proposé, pour lutter contre les abus commis par une infime minorité de braconniers, de mettre en place un quota mensuel plus adapté à notre activité. Cette mesure pour être efficace devra être accompagnée de contrôles ciblés vis-à-vis de ces pêcheurs au comportement peu recommandable.

Nous demandons à être reçus le plus rapidement possible par les autorités françaises et européennes pour envisager avec elles un développement harmonieux et éco-responsable de la pêche de loisir dans les eaux françaises et européennes.

Communiqué FNPPSF du 29 janvier 2015

Jean KIFFER  
Président de la FNPPSF

